



RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DU RENNES URBAN TRAIL 2026

ARTICLE 1 - L'ORGANISATION.....	3
ARTICLE 2 - LES EPREUVES.....	3
ARTICLE 2.1 - 7KM.....	3
ARTICLE 2.2 - 14KM.....	4
ARTICLE 2.3 - 24KM.....	4
ARTICLE 2.4 - CHALLENGE ENTREPRISES GROUPE LEGENDRE.....	5
ARTICLE 3 - LES TARIFS	5
ARTICLE 4 - LES CONDITIONS D'INSCRIPTIONS ET D'ENGAGEMENT	6
ARTICLE 4.1 - CONDITIONS D'INSCRIPTIONS.....	6
ARTICLE 4.2 - ENGAGEMENT ET DROITS D'ENGAGEMENTS.....	6
ARTICLE 4.3 - GARANTIE ANNULATION.....	7
ARTICLE 4.4 - TRANSFERT D'INSCRIPTION ET BOURSE D'ECHANGE	7
ARTICLE 5 - DOSSARDS.....	7
ARTICLE 5.1 – RETRAIT DES DOSSARDS	8
ARTICLE 5.2 – ENVOI DES DOSSARDS A DOMICILE	8
ARTICLE 6 - LE CHRONOMETRAGE	8
ARTICLE 7 - LA LIMITE DE TEMPS	8
ARTICLE 8 – RÉCOMPENSES ET PODIUMS	9
ARTICLE 8.1 – RECOMPENSES INDIVIDUELLES	9
ARTICLE 8.2 – PODIUMS CHALLENGE ENTREPRISES.....	9
ARTICLE 9 – UTILISATION ET SÉCURISATION DU PARCOURS	10
9.1 SIGNALISATION DES PARCOURS	10
9.2 CIRCULATION ET VEHICULES AUTORISES / INTERDITS	10
ARTICLE 10 – ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS	10
10.1 - ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE	10
10.2 - RESPONSABILITE INDIVIDUELLE ET ASSURANCE COMPLEMENTAIRE	11
10.3 - DOMMAGES AUX BIENS PERSONNELS.....	11
ARTICLE 11 - DROIT A L'IMAGE.....	11



RÈGLEMENT DES ÉPREUVES

DU RENNES URBAN TRAIL 2026

ARTICLE 12 - DONNÉES PERSONNELLES (CNIL / RGPD).....	12
ARTICLE 13 - LUTTE CONTRE LE DOPAGE	12
ARTICLE 14 - CAS DE FORCE MAJEURE	13
ARTICLE 15 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT	13



RÈGLEMENT DES ÉPREUVES

DU RENNES URBAN TRAIL 2026

Le Rennes Urban Trail est une épreuve pédestre organisée par l'association Urban Trail, répondant à la réglementation des Courses Hors Stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

Créé en 2017, cet événement annuel propose plusieurs parcours permettant aux participants de découvrir les richesses architecturales, culturelles et patrimoniales de la ville de Rennes, dans un cadre sportif, convivial et accessible.

ARTICLE 1 – L'ORGANISATION

L'édition 2026 du Rennes Urban Trail est organisée le **dimanche 19 avril 2026** par l'Association Urban Trail, association loi 1901 déclarée en Préfecture d'Ille-et-Vilaine sous le numéro **W353015175**.

Le siège social de l'association Urban Trail est situé à l'Espace Performance – Bâtiment N – 35769 Saint-Grégoire Cedex.

ARTICLE 2 – LES EPREUVES

ARTICLE 2.1 – 7KM

Le **7 km** constitue la distance la plus courte de l'édition 2026 du Rennes Urban Trail. Ce parcours est **accessible à tous**.

- **Parcours et nombre de marches** : en cours de création pour 2026.
- **Ravitaillement** : uniquement à l'arrivée.
- **Récompenses** : tous les participants à l'arrivée recevront une récompense.
- **Départs** : 8h30 et 9h00 depuis le Mail François Mitterrand à Rennes.
- **Classement** : le classement final regroupe les deux départs. Un SAS préférentiel est prévu pour le départ 1 (référence 10 km : -40 min Hommes / -46 min Femmes ces chronos seront vérifiés par l'organisation). Les temps doivent être indiqués lors de l'inscription sur Klikego.
- **Âge minimum requis** : coureurs nés en 2010 ou avant (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).
- **Limite de participants** : 3 850 coureurs.
- **Inscription** : 16 € par participant, dont 2 € reversés à BAA.

ARTICLE 2.2 – 14KM

Le **14 km** propose un parcours urbain **mêlant défi sportif et découverte de la ville**, avec un nombre important de marches.

- **Parcours et nombre de marches** : en cours de création pour 2026.
- **Ravitaillement** : au km 7 environ et à l'arrivée.
- **Récompenses** : tous les participants à l'arrivée recevront une récompense.
- **Départs** : 9h45 et 10h30 depuis le Mail François Mitterrand à Rennes.
- **Classement** : le classement final regroupe les deux départs. SAS préférentiel pour le départ 1 (référence 10 km : -40 min Hommes / -46 min Femmes ces chronos seront vérifiés par l'organisation). Temps à indiquer sur Klikego.
- **Âge minimum requis** : coureurs nés en 2010 ou avant (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).
- **Limite de participants** : 5 700 coureurs.
- **Inscription** : 20€ par participant, dont 2 € reversés à BAA.

ARTICLE 2.3 – 24KM

Le **24 km** constitue la distance la plus longue, avec de nombreuses marches dans les lieux traversés.

- **Parcours et nombre de marches** : en cours de création pour 2026.
- **Ravitaillement** : au km 7, au km 16 et à l'arrivée.
- **Récompenses** : tous les participants à l'arrivée recevront une récompense.
- **Départs** : 11h40 et 12h00 depuis le Mail François Mitterrand à Rennes.
- **Classement** : le classement final regroupe les deux départs. SAS préférentiel pour le départ 1 (référence 10 km : -40 min Hommes / -46 min Femmes ces chronos seront vérifiés par l'organisation). Temps à indiquer sur Klikego.
- **Âge minimum requis** : coureurs nés en 2008 ou avant.
- **Limite de participants** : 4 450 coureurs.
- **Inscription** : 28 € par participant, dont 2 € reversés à BAA.

ARTICLE 2.4 – CHALLENGE ENTREPRISES GROUPE LEGENDRE

Le **Challenge Entreprises** est réservé aux entreprises. Chaque équipe est composée de **3 coureurs**, un par distance (7 km, 14 km, 24 km).

- **Parcours et nombre de marches** : les parcours des 3 courses sont les mêmes que ceux des épreuves individuelles.
- **Récompenses** : tous les participants à l'arrivée recevront une récompense.
- **Départs** :
 - 7 km : départ 1 à 8h30
 - 14 km : départ 1 à 9h45
 - 24 km : départ 1 à 11h40
- **Limite de participants** : 600 équipes de 3 coureurs.
- **Inscription** : 150 € par équipe*, déductible à 60 % selon législation en vigueur, dont 15 € reversés à BAA par équipe.
- **Classement final** : établi à l'issue des trois courses.

ARTICLE 3 – LES TARIFS



LES TARIFS	LIMITE À	AGE MIN. REQUIS	INDIVIDUEL	CHALLENGE ENTREPRISES
Du 13/01/2026 au 18/04/2026**				
7KM	3 850 participants	Cadet (16-17 ans) né en 2010	16€	150€* pour 1 équipe de 3 coureurs (1 coureur par course) Limité à 600 équipes
14KM	5 700 participants	Cadet (16-17 ans) né en 2010	20€	
24KM	4 450 participants	Junior (18-19 ans) né en 2008	28€	

* déductible à 60% en mécénat selon législation en vigueur

** dans la limite des places disponibles.

ARTICLE 4 – LES CONDITIONS D’INSCRIPTIONS ET D’ENGAGEMENT

ARTICLE 4.1 – CONDITIONS D’INSCRIPTIONS

Conformément aux articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport, toute participation au Rennes Urban Trail est subordonnée à la présentation, à l’organisateur, de l’une des pièces suivantes :

- **Licence FFA** : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA et en cours de validité à la date de l’épreuve. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.
- **Pass Prévention Santé (PPS)** : attestation, papier, électronique ou QR code, indiquant la réalisation du PPS sur la plateforme FFA (<https://pps.athle.fr>) , valable 1 an et payant 5 € par an. Les participants étrangers doivent également fournir ce document. Il faut ajouter votre PPS sur votre compte Klikego au plus tard le 01 avril.

Pour les mineurs (nés après le 19 avril 2008), la présentation d’un Pass Prévention Santé sur le site de la FFA est obligatoire et sera gratuit. Aucune autorisation parentale ni attestation sur l’honneur ne sera requise.

Les inscriptions s’effectuent exclusivement via le site officiel du Rennes Urban Trail (www.rennesurbantrail.bzh), avec dépôt de la licence, attestation PPS ou autorisation parentale sur l’espace personnel Klikego (www.klikego.com).

Les marcheurs et marcheurs nordiques ne sont pas autorisés à participer.

Tout dossier incomplet ne sera pas validé : inscription, paiement et documents justificatifs obligatoires.

ARTICLE 4.2 – ENGAGEMENT ET DROITS D’ENGAGEMENTS

Les droits d’inscription pour l’édition 2026 sont :

- 7 km : 16 €
- 14 km : 20 €
- 24 km : 28 €
- Challenge Entreprises : 150 €* (déductible fiscalement à 60 %)



RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DU RENNES URBAN TRAIL 2026

Les inscriptions sont **limitées** à :

- 7 km : 3 850 participants
- 14 km : 5 700 participants
- 24 km : 4 450 participants

*Tout coureur empruntant le parcours sans dossard ou avec un dossard falsifié sera **exclu** et la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée en cas d'accident. Le port du dossard et de la puce électronique est obligatoire pour être classé et pour participer.*

ARTICLE 4.3 – GARANTIE ANNULATION

Toute personne ayant souscrit à l'option garantie annulation pourra être remboursée en cas :

- d'accident,
- de maladie grave,
- d'incapacité à participer à la course.

Un certificat médical ou justificatif devra être transmis à l'Association Urban Trail avant le 15/04/2026 date de l'épreuve afin de pouvoir être remboursé. Après cette date, aucun remboursement possible.

Frais de dossier : 7 € par remboursement.

Exemple : inscription 14 km à 20 € + garantie 5 € → remboursement = 18 €.

ARTICLE 4.4 – TRANSFERT D'INSCRIPTION ET BOURSE D'ÉCHANGE

Une bourse d'échange est ouverte sur Klikego à partir du **03 février 2026**. Le transfert de dossard à un autre participant est **autorisé uniquement via Klikego**.

- Frais de transfert : 4 €
- Date limite : 10 avril 2026 à 23h59

Tout transfert hors plateforme ou après cette date engage la **responsabilité du cédant** en cas d'accident. Pour tous les achats de dossards réalisés sur la bourse d'échange après le 15 mars à 23h59, il n'y aura plus de possibilité de modifier le prénom sur le dossard.

ARTICLE 5 – DOSSARDS

ARTICLE 5.1 – RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards sont à retirer au Couvent des Jacobins sur présentation d'une **pièce d'identité ou licence en cours** :

- Vendredi 17 avril 2026 : 10h00 – 19h00
- Samedi 18 avril 2026 : 10h00 – 19h00

Obligation de porter le dossard **visible sur le torse** pendant la course.

Pas de retrait le jour de la course.

ARTICLE 5.2 – ENVOI DES DOSSARDS A DOMICILE

Option disponible jusqu'au **29 mars 2026** (coût : 7 €). Les dossards seront envoyés aux adresses fournies lors de l'inscription sur le site de Klikego.

Les participants doivent avoir complété leur dossier avant cette date, sinon le retrait se fera aux dates et lieux prévus à l'article 5.1.

ARTICLE 6 – LE CHRONOMETRAGE

Le chronométrage est réalisé par Breizh Chrono, une société labellisée FFA.

- Chaque dossard est équipé d'une **puce électronique** déclenchée au passage de la ligne de départ et utilisée pour le contrôle aux points de passage et à l'arrivée.
- Tout participant n'ayant pas parcouru l'intégralité du parcours sera **non classé**.
- Les dossards peuvent être déposés dans les bornes de recyclage Clikeco après avoir récupéré son sac consigne à l'arrivée.

ARTICLE 7 – LA LIMITE DE TEMPS

Temps maximum autorisé :

- 7 km : 1h25
- 14 km : 2h20

- 24 km : 3h30

Aucune voiture-balai n'est prévue. Tout participant dépassant la limite de temps le fait **sous sa responsabilité**.

Points de mise hors course sur le 24 km :

- *En attente du parcours 24KM*
- *En attente du parcours 24KM*
- *En attente du parcours 24KM*

Le staff, services médicaux ainsi que les bénévoles sont habilités à retirer de la course tout participant **inapte médicalement** ou ne respectant pas les consignes de sécurité et de propreté aux ravitaillements.

ARTICLE 8 – RÉCOMPENSES ET PODIUMS

ARTICLE 8.1 – RECOMPENSES INDIVIDUELLES

Les podiums et remises de récompenses auront lieu à l'arrivée sur le Mail François Mitterrand à l'issue de chaque course.

Des récompenses seront attribuées :

- aux **3 premiers hommes et 3 premières femmes** de chaque distance,
- aux **1ers de chaque catégorie homme et femme**, selon les catégories définies lors de l'inscription.

Horaires indicatifs des podiums :

- 7 km : 11h00
- 14 km : 12h15
- 24 km : à partir de 14h00

Pour optimiser vos chances de podium, il est recommandé de partir dans les premiers départs en demandant l'accès au SAS préférentiel lors de votre inscription (sur justificatif).

ARTICLE 8.2 – PODIUMS CHALLENGE ENTREPRISES

Le Challenge Entreprises réunit des équipes composées d'un coureur par distance (7 km, 14 km, 24 km). Les récompenses seront attribuées aux équipes suivantes :

- **Scratch** : 3 premières équipes toutes catégories confondues
- **Féminines** : 3 premières équipes entièrement féminines
- **Mixtes** : 3 premières équipes mixtes (minimum 1 femme par équipe)

Les podiums du Challenge Entreprises auront lieu à l'issue de la remise des récompenses du 24 km, à partir de 14h00 sur le Mail François Mitterrand.

ARTICLE 9 – UTILISATION ET SÉCURISATION DU PARCOURS

9.1 SIGNALISATION DES PARCOURS

Les parcours du Rennes Urban Trail seront balisés à l'aide de signalétique adaptée, comprenant panneaux directionnels, marquage au sol et rubalise, aux endroits stratégiques. Les participants sont tenus de respecter ces indications pour leur sécurité et pour le bon déroulement de l'épreuve.

9.2 CIRCULATION ET VEHICULES AUTORISES / INTERDITS

Les carrefours urbains empruntés par le parcours seront protégés par des signaleurs. Chaque participant doit se conformer au Code de la route lorsque le parcours traverse la voie publique et demeure seul responsable de tout manquement éventuel à ces règles.

Sur certaines portions du parcours, les participants devront emprunter des escaliers, des pavés, des chemins, des trottoirs ou traverser des monuments publics. Ils sont tenus d'adapter leur allure afin d'éviter tout accident et de respecter strictement les consignes données par les commissaires de course.

L'usage de bicyclettes, trottinettes, engins à roulettes et véhicules motorisés est strictement interdit sur l'ensemble du parcours, à l'exception des véhicules officiels de l'organisation et de sécurité, santé et secours.

ARTICLE 10 – ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

10.1 – ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Conformément à la législation en vigueur, l'Association Urban Trail a souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile de l'organisateur, de ses préposés ainsi que de l'ensemble des participants au Rennes Urban Trail (articles L.331-9 et suivants, A.331-24 et A.331-25 du Code du Sport). Un justificatif peut être fourni sur simple demande à tout participant.

10.2 – RESPONSABILITE INDIVIDUELLE ET ASSURANCE COMPLEMENTAIRE

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de blessure survenant dans les monuments publics, privés ou dans les portions techniques du parcours. Il est fortement recommandé à chaque participant de souscrire à une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels (décès, invalidité permanente ou temporaire) pouvant survenir lors de l'épreuve.

10.3 – DOMMAGES AUX BIENS PERSONNELS

L'organisateur décline toute responsabilité pour les vols, pertes, détériorations ou tout dommage subi par les biens personnels des participants, même si ceux-ci sont temporairement confiés à l'organisation. La souscription d'une assurance garantissant ces risques relève de la responsabilité de chaque participant.

ARTICLE 11 – DROIT A L'IMAGE

Par sa participation au Rennes Urban Trail, chaque participant autorise expressément l'Association Urban Trail, ainsi que ses ayants droit et partenaires, à utiliser, reproduire, représenter ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive, en vue de toute exploitation directe ou indirecte de l'événement.

Cette autorisation est accordée à titre gratuit, pour tout support de communication connu ou inconnu à ce jour, notamment sur supports papier, audiovisuels et numériques, y compris internet et réseaux sociaux, dans le monde entier et pour toute la durée de protection prévue par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'utilisation des images ne pourra porter atteinte à la dignité, à la vie privée ou à la réputation du participant.

Les photos prises lors de l'événement pourront être utilisées par l'organisateur et mises à disposition des participants via une plateforme dédiée.

- Le tri des photos peut être effectué par reconnaissance du numéro de dossard.
- Une fonctionnalité optionnelle de recherche par reconnaissance faciale est proposée. Elle repose sur le consentement explicite du participant, recueilli directement lors de sa connexion à la plateforme. Sans ce consentement, aucune recherche faciale ne sera effectuée.

ARTICLE 12 – DONNÉES PERSONNELLES (CNIL / RGPD)

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – UE 2016/679) et à la loi « Informatique et Libertés » modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de limitation des traitements concernant leurs données personnelles. Ces droits peuvent être exercés à tout moment par courrier adressé au siège de l'Association Urban Trail, ou selon les modalités précisées sur le site officiel de l'événement.

Dans le cadre de l'organisation du Rennes Urban Trail, certaines données sont collectées et traitées à des fins exclusivement liées à l'événement :

- **Données d'inscription** : nécessaires à la gestion administrative, sportive et logistique de l'épreuve (inscription, attribution des dossards, chronométrage, sécurité, communication sur les résultats).
- **Droit à l'image** : cf article 11

Les données ne sont conservées que pour la durée strictement nécessaire aux finalités précitées et ne sont transmises à aucun tiers non impliqué dans l'organisation de l'événement, sauf obligation légale ou réglementaire.

Chaque participant peut, à tout moment, demander la suppression ou la limitation de ses données personnelles, ou retirer son consentement au traitement de ses données à caractère personnel pour des finalités spécifiques.

ARTICLE 13 – LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Tout participant au Rennes Urban Trail est susceptible de faire l'objet d'un contrôle antidopage conformément à la réglementation en vigueur.



RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DU RENNES URBAN TRAIL 2026

Les participants s'engagent à respecter strictement les dispositions légales et réglementaires relatives à la lutte contre le dopage, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du sport, et à se soumettre à tout contrôle effectué à l'initiative des autorités compétentes.

Tout refus de se soumettre à un contrôle ou toute infraction constatée entraînera l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

ARTICLE 14 – CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de décision administrative, de situation sanitaire exceptionnelle, d'état d'urgence ou de tout autre événement indépendant de la volonté de l'organisation, l'Association Urban Trail se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires, les modalités de départ ou d'annuler tout ou partie de l'épreuve, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité.

En cas d'annulation totale de l'événement, l'organisation se réserve la possibilité de proposer, sans y être tenue, le report de l'inscription sur une édition ultérieure ou le remboursement partiel des droits d'engagement, selon des modalités qu'elle définira librement.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas de survenance d'un événement relevant de la force majeure.

ARTICLE 15 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Rennes Urban Trail implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement par chaque participant. Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne pourra être exigé en dehors des cas expressément prévus par le présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement pour des raisons liées à la sécurité, à des contraintes administratives ou réglementaires, ou à toute autre circonstance exceptionnelle.

Chaque participant s'engage à respecter l'ensemble des consignes données par l'organisation, les bénévoles, les commissaires de course et les services de sécurité, avant, pendant et après l'épreuve.